



DÉLIBÉRATION

du 13 décembre 2022

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, Mme Laurence BERNARD TANGUY Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Bruno BENOIT (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LÉAUTÉ), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Mme Türkan RENZO), Mme Adeline ROUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU),</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DOTTOR</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 décembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>15 DEC. 2022</u> Publiée, le <u>16 DEC. 2022</u> Notifiée, le	
Délibération n°22.7.12	<u>URBANISME - BÂTIMENTS</u> <i>Extension des locaux techniques Demande de subvention DETR / DSIL 2023</i>

Madame le Maire expose au conseil la nécessité d'accompagner le développement du secteur associatif en améliorant ses conditions de fonctionnement, notamment par la création de surfaces supplémentaires permettant de stocker et faciliter l'utilisation du matériel ou du mobilier, dans l'enceinte des services techniques pour faciliter le suivi et la manutention par les agents communaux.

Pour la mise en œuvre de ce projet d'extension des locaux techniques, un contrat de MOE a été conclu avec Peps Architecture qui a réalisé un avant-projet détaillé (APD) présenté aux élus de la commission urbanisme – bâtiments le 10 octobre dernier.

Cet AVP porte sur :

- La création de locaux supplémentaires pour un total de 300m² ;
- L'aménagement de l'entrée des services techniques avec repositionnement du portail permettant de faciliter les opérations de manutention.

Montant H.T. des travaux au stade AVP + ingénierie (MOE) = 401 830€

Sur la base de ce montant la Commune souhaite solliciter un financement au titre de la DETR 2023 – opération subventionnables CAT 1 – autres bâtiments publics : construction, restructuration, mise aux normes, accessibilité, sécurisation, entretien des bâtiments publics-

Montant du plafond de la dépense subventionnable = 500 000 € -taux de 20 à 35 %

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'exposé présenté,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation du projet en commission urbanisme – bâtiments le 10 octobre 2022 et en commission finances le 13 octobre 2022,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

- ▶ **SOLLICITE** un financement au titre de la DETR 2023 pour l'extension des services techniques – locaux associatifs pour un montant de 120 549€ soit 35% d'une dépense de 401 830€.
- ▶ **PREND** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au financement de ce projet sur le BP 2023, programme 93, investissement.
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre »

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Cédric DOTTOR
Secrétaire de séance**

